



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## La mobilisation engagée doit se poursuivre et s'amplifier pour gagner le retrait du projet de réforme des retraites !

Après la forte mobilisation du 11 Février, 4ème journée de mobilisation contre la réforme des retraites, l'ensemble des organisations syndicales et 2,5 millions de personnes dans la rue ont confirmé leur opposition à ce projet.

Depuis le 19 janvier dernier, si le gouvernement espérait un essoufflement de la mobilisation, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement au travers des grèves, des manifestations mais aussi de la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures.

A cela il faut ajouter qu'aujourd'hui, 80% des Français sont opposés à cette réforme, c'est plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 qui se disent opposés au projet de réforme. Malgré ce rejet massif et cette mobilisation exceptionnelle, le gouvernement persiste dans sa volonté de reporter l'âge de la retraite à 64 ans et d'allonger la durée de cotisations.

Si malgré tout, le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait l'ensemble des postières et des postiers à durcir le mouvement par la mobilisation le 7 mars prochain et le 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

**Les postières et postiers étaient présents dans les rassemblements sur tout le territoire en accord avec cette contestation citoyenne et pour une revalorisation salariale dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.**

EN CE SENS, L'INTERSYNDICALE **CGT, CFTD, SUD, FO, UNSA, CFTC** ET **CFE-CGC** DES ACTIVITES POSTALES S'INSCRIT UNITAIREMENT DANS LA MOBILISATION ET LA GREVE POUR

**LE JEUDI 16 FEVRIER**

et appelle l'ensemble des postières et postiers de décider collectivement d'initiatives sur leur lieu de travail (piquet de grève, lettre ouverte à remettre aux Directions, pétition locale, etc..) avant de rejoindre les lieux de manifestations unitaires et interprofessionnelles.